

— On écrit de Madrid :

Un assassinat a été commis dernièrement, en plein jour, dans une maison habitée, sur la personne d'un homme attiré dans une maison, dans le but de le voler. — Voici les faits révélés par l'instruction judiciaire qui a eu lieu :

Il y a dans la rue de Tolède un changeur fort riche qui a été plusieurs fois l'objet de tentatives de vol. Il reçut d'un commissionnaire un papier portant l'offre d'échanger avec lui 30,000 francs d'or contre des billets de banque d'égale somme. Le changeur était prié de porter les billets à une maison de la rive de l'Escalinata, à l'entresol.

Occupé dans son bureau, le changeur chargea son neveu, âgé de dix-huit ans, de prendre les 30,000 fr. en billets de banque, et d'aller régler les conditions de l'échange. — Le jeune homme, craignant d'être volé, se rendit sur le lieu indiqué, mais sans les 30,000 francs.

Après quatre heures d'attente, le changeur avertit la police de la disparition de son neveu. On se rendit à l'entresol indiqué, et l'on trouva le malheureux baigné dans son sang qui s'échappait par des blessures mortelles, faites avec des couteaux-poignards. Le cadavre était caché sous une couverture et dans un coin de la chambre louée depuis peu par trois hommes qu'on avait vus épiant derrière les jalousies.

Toutes les recherches prescrites n'ont eu aucun résultat jusqu'à ce jour. Seulement, le juge d'instruction a fait arrêter un barbier qui, sans l'autorisation du maître de la maison, s'était installé dans le corridor, depuis quelques jours seulement.

— On sait que pour les Anglais le temps est de l'argent, à tel point que l'homme de loi, arrêté en pleine rue par son client pour parler affaire, lui porte en ligne de compte le temps de sa consultation inopinée. Le commerçant comme l'homme de loi, et comme la plupart des habitants de Londres qui sont plus ou moins affairés, trouvant le temps précieux, met le plus de promptitude possible dans l'expédition de ses affaires, non pour gagner sur l'instant du repos, mais pour augmenter encore le nombre de ses transactions. A Londres une voiture est absolument nécessaire pour se transporter promptement d'un bout à l'autre de cette ville immense, nécessité d'ailleurs comprise à Paris même, où maintenant il n'est pas de maison de commerce de quelque importance qui n'ait son véhicule.

Mais l'emploi d'une voiture exige celui d'un domestique ou d'un commis pour la garder. M. Tyrwhitt avait voulu économiser un serviteur et conduire lui-même. En Hunter-street, Saint-Pancras, il fut obligé d'entrer dans une maison et de remettre sa voiture aux soins d'une espèce de vagabond, le nommé James Polmer, sans domicile, exerçant, quand il travaille, l'état de plâtrier.

James Polmer se présenta pour tenir la bride du cheval, et M. Tyrwhitt ne fit aucune difficulté de la lui confier; seulement, quand il sortit de la maison pour remonter en voiture, cheval, véhicule et gardien avaient disparu.

Une plainte fut portée à la police, et, après

quelques jours de recherches, un châle qui se trouvait dans la voiture fut reconnu sur le dos d'une femme qui avoua sa provenance. Mais déjà Polmer était en prison pour un autre fait. Quoiqu'il eût nié à l'instruction l'enlèvement de la voiture, il comparaitra sous cette accusation, et ses antécédents donnent tout lieu de croire que cette fois encore la justice aura mis la main sur un coupable.

— Madame McMulty s'adresse à l'autorité pour rentrer en possession de son mari qui s'est enrôlé dernièrement dans l'armée des Etats-Unis.

Elle prétend que cet engagement, contracté dans un moment d'ivresse, doit être déclaré nul et non avenu. — Plusieurs témoins jurent que McMulty était ivre deux heures avant de signer l'acte qui lui enlevait sa liberté pour le faire défenseur de l'Union; mais, depuis ce moment, ils ne peuvent donner aucun renseignement sur l'état de son cerveau.

Le juge, considérant que, dans l'espace de deux heures, un homme, et surtout un Irlandais, a le temps nécessaire pour couvrir son whiskey, et que par conséquent il n'est nullement prouvé que McMulty fût ivre au moment de s'enrôler, a déclaré non fondées les prétentions de sa femme. Mais, une fois ce jugement rendu, le juge a fait incarcarer le soldat sous l'accusation d'avoir abandonné clandestinement son épouse légitime et un enfant issu de leur mariage.

Voilà madame McMulty consolée, et espérant qu'après quelques heures de réclusion par pure forme, elle sera enfin réunie à l'infidèle. Il n'en est rien toutefois: le juge lui annonce que son mari ne peut sortir de prison que si elle retire sa plainte, et que, du moment où le coupable serait dérobé à l'autorité judiciaire, l'autorité militaire, à son tour, le poursuivrait comme déserteur.

Voilà un juge qui s'entend merveilleusement à embrouiller les affaires, et une pauvre femme qui a bien du mal à recouvrer son coquin de mari!

— La célèbre jument *Blink-Bonny*, l'honneur et la gloire des sportmen de l'Angleterre, vient de mourir des suites d'une inflammation des poumons. Dans la dernière saison, cette jument avait gagné 10,000 guinées. Elle était issue de *Melbourne* et de *Queen - Mary*. M. Lanson, qui l'avait élevée, l'aimait comme on aime l'instrument de sa fortune. — Depuis le commencement de sa brillante et rapide carrière dans les courses, en 1856, elle lui avait, en effet, gagné une somme de 12,665 liv. sterling (518,075 francs). *Blink-Bonny* était admirée du monde entier. — Malheureusement, elle n'était pas d'une forte constitution et elle était très-sensible aux variations atmosphériques.

— Dans une ville d'Irlande, une société de trois cents personnes vient de passer un acte qui a été déposé au musée anatomique du collège de la Trinité de cette ville. Les signataires y déclarent qu'ils ne veulent pas être enterrés après leur mort. Ils ordonnent, au contraire, que leurs corps soient livrés aux amphithéâtres pour y être disséqués.

Ils ont pris cette résolution dans le but de contribuer, autant qu'il est en eux, aux progrès de cette science importante, et sans laquelle une étude approfondie de l'art de guérir est impossible. Ils espèrent ainsi faire disparaître, par cette résolution, les préjugés contre la dissection des cadavres, qui subsistent encore dans la Grande-Bretagne.

DIRECTION DES POSTES.

AVIS AU PUBLIC.

Les objets précieux de petite dimension sont admis au chargement, par la poste, sur la déclaration de leur valeur, et sous la dénomination de valeurs cotées.

Ces objets, au nombre desquels doivent être placés les bijoux, les diamants ou pierres fines et en général tous les objets dans lesquels entre en forte proportion l'or ou l'argent, ne peuvent être expédiés comme échantillons.

L'estimation d'une valeur cotée ne peut pas être fixée au-dessous de 30 fr., ni s'élever au-dessus de 1,000 fr.

Elle est établie contradictoirement entre le directeur et le déposant; en cas de débat, l'estimation du directeur prévaut.

Les valeurs cotées sont reçues à découvert. Les objets déposés sont renfermés par les déposants, en présence du directeur, dans une boîte ou dans un étui ficelé et cacheté du cachet de l'envoyeur, auquel le directeur ajoute le cachet du bureau.

La boîte ou l'étui doit être solidement établi pour protéger contre toute détérioration l'objet qui y est renfermé. Il ne doit pas avoir plus de 20 centimètres de longueur, 8 centimètres de largeur et 5 centimètres d'épaisseur. Les objets réunis à la boîte ne doivent pas dépasser le poids de 300 grammes.

Le port du chargement de toute valeur cotée est de 2 % de la valeur estimée; il doit être payé d'avance.

Il est dû, en outre, 35 c. pour chaque dépôt pour le timbre de la reconnaissance remise au déposant.

Il n'est pas reçu de valeurs cotées pour les armées hors du territoire français, pour les colonies, non plus que pour aucun pays étranger.

Les valeurs ne sont pas portées à domicile, le destinataire doit venir les retirer lui-même au bureau de destination, ou les y faire retirer par un délégué muni d'une procuration spéciale passée devant notaire ou d'un pouvoir sous seing-privé dûment légalisé et enregistré.

En cas de perte d'une valeur cotée, l'administration rembourse le prix d'estimation auquel la valeur cotée a été admise.

KARMESSÉS

Dimanche 16 mai.

Allennes-lez-Marais, Cysoing, Englos, Ennevelin, Frelinghien, Genech, Hellemmes, Monchaux, Péronne-en-Mélantois, Radinghem, Ronchin.

Il manquait jusqu'à ce jour un système de balance-basculé dont la précision fût incontestable.

LES BALANCES-BASCULES perfectionnées ont fait la réputation de l'inventeur, qui est le seul fournisseur des administrations publiques.

En employant le fer battu on a paré à l'inconvénient que présentait le peu de solidité des balances en général; c'est donc une garantie incontestable qui assure la vente des nouvelles balances-basculés, dont le dépôt est établi à Roubaix chez M^{re} Deleplanque.

Toutes les balances de ce système sont poinçonnées et garanties de première qualité. (Voir aux annonces.)

Jusqu'à ce jour, le tissage mécanique et principalement celui des articles nouveautés, laissait à désirer sous quelques rapports.

Un grand progrès vient d'être réalisé; grâce à un système très-ingénieux, on peut tisser avec plusieurs navettes qui lancent les duites impaires.

Cette heureuse innovation est due à Monsieur PRAXEL, constructeur mécanique, qui, après de longues recherches, a résolu d'une manière parfaite ce que l'on peut appeler un problème.

Le nouveau genre de métier est certainement appelé à jouer un grand rôle dans l'article nouveautés; aussi peut-on, dès à présent, prédire à M. Praxel un succès certain. (V. aux annonces.)

ADMINISTRATION DES POSTES

HEURES DE LA LEVÉE DES LETTRES

au bureau de Roubaix.

Pour Paris, 8^h 45^m mat. — 6^h 30 s. 8^h 30 s.
Pour Lille, 8^h 15^m matin. — 11^h matin.
12^h 30 soir. — 4^h 30 soir. — 8^h 30 soir.
Pour Tourcoing, 9^h 45^m matin. — 11^h matin.
1 30 soir. — 3^h 00^m soir. — 8^h 30 soir.
Pour Calais, 11^h matin. — 6^h 30, 8^h 30 soir.
Pour Lannoy, 1^h 30^m soir. — 8^h 30 soir.
Pour la Belgiq. 11^h matin. — 3^h 00, 8^h 30 soir.
Pour Courtrai et Gand, 11^h matin.
Pour Tournai, 8^h 30 soir.
Pour l'Angleterre, 6^h 30^m soir. — 8^h 30 soir.

La clôture des affranchissements en numéraire et des chargements de lettres a lieu une heure avant le départ de chaque courrier; ils sont reçus de 7^h du matin à 6^h du soir.

Le Bureau est ouvert :

De 7^h du matin à 7^h du soir;
Les dimanches et jours fériés, le bureau est fermé à 3^h après midi.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

En vente au bureau de ce journal :

L'EMPEREUR NAPOLEON III

ET L'ANGLETERRE.

PRIX : 50 CENTIMES.

SPÉCIALITÉ.

VÉRITABLE

HUILE DE FOIE DE MORUE VIERGE
POUR L'USAGE MÉDICAL,
QUALITÉ SUPERFINE.

DÉPOT

chez M. DEVAILLANT

5, rue de l'Orient, Roubaix. (1014)

Le sieur PRAXEL

MÉCANICIEN A ROUBAIX

Constructeur de Métièrs mécaniques à tisser,

A l'honneur de prévenir MM. les fabricants qu'il vient d'obtenir un brevet pour un système de MÉTIÈR MÉCANIQUE à tisser, avec plusieurs navettes qui lancent les duites impaires (connues jusqu'à ce jour sous le nom de duites à-duite).

Les amateurs sont priés de venir voir fonctionner ce nouveau métier, dans les ateliers du sieur Praxel, route de Tourcoing. (995)

En vente au bureau de ce journal,

INDICATEUR

DES TRAINS DU CHEMIN DE FER DU NORD
CORRESPONDANCE
avec la Belgique, l'Allemagne & l'Angleterre.

Couturières.

On demande des couturières en robes, chez M^{re} CORCKET, rue du Galon-d'Eau, 25. (1009)

On demande

un JARDINIER célibataire, de 38 à 45 ans, connaissant bien la culture des légumes et des fleurs et sachant panser et conduire un cheval. S'adresser au bureau de ce journal.

Commanditaire.

On demande un commanditaire qui puisse disposer d'une somme de 30,000 francs pour donner de l'extension à un genre spécial de fabrication, établi à Roubaix.

On justifierait de bénéfices exceptionnels, et des garanties sérieuses seraient offertes.

Prière de répondre au bureau du journal, sous les initiales A. B. C. (945B)

MAISON MINET-BEAUCOURT

RUE DE PARIS, 44, LILLE

200 PENDULES DEPUIS 27 FR.

EN BRONZE, COMPOSITION ET MARBRE,

Tous modèles des plus nouveaux, et l'assortiment le plus complet que l'on puisse voir en province.

TOUTES LES PENDULES SONT GARANTIES ET MARQUÉES EN CHIFFRES CONNUS.

CHAISES GARNIES A 5.50

VOLTAIRES A 22 FR.

MEUBLES en tous genres

ACAJOU, CERISIER, NOYER.

LITS DE FER DE TOUTE GRANDEUR.

GLACES DORÉES ET AUTRES.

MATELAS ÉLASTIQUES DEPUIS 12 FR.

(1019)

75

CENTIMES, LE MÈTRE
bitumé de 2 côtés.

TOITURE

CARTON
BITUMÉ

PEYRAT

60

CENTIMES, LE MÈTRE
bitumé d'un côté.

Le bitume rend imperméables tous les corps qu'il pénètre, et il les préserve du feu et de l'humidité. Les propriétés incontestables de durée et d'économie du carton bitumé l'ont fait adopter par les ministères, les gares de chemins de fer, les usines, les forges, par un grand nombre d'administrations, pour les fermes-modèles du gouvernement et pour le camp de Châlons. — MAISON A PARIS : Rue du Mail, 27, et rue Saint-Pierre-Montmartre, 1.

HUILE PEYRAT

Cette huile, employée seule à chaud au moyen d'un pinceau, donne au bois blanc une teinte de vieux chêne et une dureté métallique; elle le préserve de la piqure des insectes et le conserve indéfiniment. Prix : 75 c. le kil. — MAISONS : à Lyon, rue de Puzy, 25; à Reims, place du Palais, 2. (958)